



Le DOJO d'EOURRES
3, ruelle de l'Eglise, 3
05300 EOURES
dojo@eourres.fr

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la préfecture des Hautes-Alpes sous le numéro **W052007711**.

Procès-verbal du C.A. « Le Dojo d'Ourres »

18 octobre 2023

Le 18 octobre à 18h le bureau et des membres de l'association Le Dojo d'Ourres se sont réunis en Assemblée Générale au siège social de l'association, 3 ruelle de l'église, 05300 Ourres.

Membres Présents

- Claire de CRAYENCOUR, Présidente
- Dominique THOMMEN , trésorier
- Nathalie COSYNS, adhérente et membre fondatrice
- Laurence Jacques, adhérente et membre donatrice
- Bertrand Jacques, adhérent et membre donateur

Procurations

- Yves MICHEL, adhérent et membre fondateur a donné procuration à Nathalie COSYNS
- Mireille FAURE, adhérente et membre fondatrice a donné procuration à Claire de Crayencour
- Sita LOPEZ, adhérente et membre donatrice a donné procuration à Dominique Thommen

La séance a débuté à 18h15.

Le Conseil est présidé par Claire de Crayencour. Dominique Thommen est désigné par le Conseil en qualité de secrétaire de séance.

• Bilan moral 2022-2023

- Le nombre d'adhérents à l'association pour l'année académique 2022-2023 s'élève à 91 personnes, pour 46 l'année précédente. Il s'agit d'une excellente progression, due en grande partie à la nécessité d'être adhérent pour pouvoir bénéficier du dojo pour les stages ou les activités régulières. C'est ainsi que tou-tes les participant-es aux stages de chant et musique « Krifa Krifa » ont adhéré à l'asso.
- On constate néanmoins une baisse des activités régulières : arrêt de la gymnastique pour adultes et enfants, du yoga kundalini etc. Le dojo reste néanmoins bien fréquenté.
- Le nettoyage de la salle est en général effectué par les même personnes ; il s'agit dès lors de conscientiser les utilisateurs-trices de la nécessité d'un roulement. Le dojo doit être nettoyé à l'eau au moins une fois par mois.
- Du fait de la météo hivernale, la lasure extérieure du bâtiment n'a pas pu être effectuée. Nous proposerons à VieLaJoie de le faire dans le cadre d'un chantier participatif l'automne. Ce sera également l'occasion d'aménager les abords du dojo et d'y planter des espèces nécessitant peu d'eau et de soins : lavande, thym, romarin etc.
- Les pratiquants d'aïki-do souhaitant laisser leur matériel sur place, Dominique installera une serrure sur un des deux coffres côté Est.

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité.

- **Rapport financier 2022-2023**

Dominique Thommen, Trésorier, présente la situation financière au 31 août 2023, couvrant exceptionnellement la période du 01/01/2022 au 31/08/2023.

Pour mémoire il a été voté lors de la dernière assemblée générale « *le passage d'une comptabilité sur une année calendrier à une comptabilité sur une années scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août) plus en adéquation avec le fonctionnement du dojo essentiellement utilisé durant l'année scolaire.* »

En résumé :

- Le montant des adhésions et des dons pour 2022-2023 s'élève à 1030€ (voir listing en annexe). Nous remercions particulièrement Laurence et Bertrand Jacques pour leurs généreuses contributions ;
- La participation aux frais (mises à disposition de l'espace) pour des stages s'élève à 210€, sans tenir compte des stages Krifa Krifa qui ont défrayé l'asso via des adhésions.
- Nous avons également reçu des dons (anonymes) de 125€.
- Cela représente un total de 1.365€ de recettes ;
- Les dépenses d'aménagement s'élèvent à 999,03€ (dont 800€ pour des tatamis) et les frais de fonctionnement à 801,6€ (essentiellement des frais d'assurance et de banque) ;
- Soit un total de 1.800,63€
- Le résultat est dès lors négatif de 435,63€, compensés par le résultat de l'exercice précédent (982,4).
- La balance est dès lors de 546,77€, ce qui correspond au montant de la trésorerie à ce jour (511,6€ en banque et 35,15€ en caisse).

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

- **Perspectives 2023-2024**

- Le C.A suggère que montant de la cotisation reste fixé à 50€ pour les animateurs ou organisateurs et 5€ pour les participants. Voté à l'unanimité.
- Le calendrier d'occupation pour l'année scolaire 2023-2024 (semaine et week-ends) figure en annexe sur le site du village d'Eourres, rubriques « vie locale > associations » et « culture et loisirs ».
- A ce stade de nombreux week-ends et dimanches ont été réservés pour du chant (Krifa Krifa, Pauline Bossuroy, Marc Koulisher...) et pour des pratiques corporelles (karaté, danse, Taketina...)
- Vestiaire et toilettes : une nouvelle demande de subvention sera introduite avec le concours de la mairie (Caroline YAFFEE) pour la construction d'un vestiaire et/ou de toilettes. Les membres présents suggèrent d'envisager un raccordement aux conduites d'évacuation. Dominique en parlera à Eric Ballans.
- L'association a acquis 20 tatamis d'occasion, semblables à ceux prêtés par Laurence et Bertrand, afin de pouvoir remplacer ceux offerts par la maison de jeunes de Séderon, très abîmés. Ceux-ci ont été donnés au Hameau des Damias.
- Dès que les finances le permettront, il s'agira d'aménager la façade bétonnée côté Nord.

Les perspectives sont approuvées à l'unanimité.

- **Divers**

- Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée sous peu pour une modification aux statuts concernant l'étendue de l'exercice comptable et la date de l'A.G. ordinaire.
- La Présidente s'assurera que nos contrats d'assurance couvrent bien les accidents impliquant les usagers du dojo.
- Le Trésorier publiera les statuts et le compte-rendu de l'AG sur la page « dojo » du site eourres.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h 52

EOURRES, le 18 octobre 2022

Claire de CRAYENCOUR, présidente

Dominique THOMMEN, trésorier